

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal du Mardi 10 Septembre 2024 à 20H

Date de convocation : 05 Septembre 2024

Présents : BORRAS Isabelle, CETTIER Nicolas, DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE Dominique, GENTHON Agnès, ORLOWSKI François, ROSTAING Marc, THOMAS Monique, VALENÇON Jérémy, VALLERANT Jacques

Absent : RIOU Gaëtan

Absents excusés : AGERON Jérémy, BERNARD Daniel, SERREE Stéphane

Pouvoirs : AGERON Jérémy à ORLOWSKI François, BERNARD Daniel à VALENÇON Jérémy, SERREE Stéphane à ROSTAING Marc

Secrétaire de séance : FÉRÈRE Dominique



Après adoption du procès-verbal de la séance précédente, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour :

Déclaration d'intention d'aliéner

Madame le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant :

- la parcelle cadastrée : AB 194, AB 141 – 42 Rue Ninon Vallin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

2024-45 Permis d'aménager lotissement du Coteau

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un lotissement dit « Le Coteau » situé Impasse du Coteau et, que pour mener à bien ce projet, le dépôt d'un permis d'aménager est nécessaire.

M. CETTIER Nicolas, adjoint, présente le permis d'aménager proposé par ECO TEAM, et Madame le Maire expose que le Conseil Municipal doit autoriser son dépôt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise Madame le Maire à déposer le permis d'aménager en vue de la création du lotissement Le Coteau,
- habilite Madame le Maire à effectuer toute démarche dans ce sens, ainsi qu'à signer toute pièce se rapportant à ce permis d'aménager.

2024-46 Avenant à la convention avec EPORA

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'avenant à la convention opérationnelle entre la Commune du Grand-Serre et l'EPORA pour l'opération PPRT Novapex, afin de permettre une nouvelle prorogation de la convention.

Madame le Maire expose que le site est potentiellement concerné par la présence d'hirondelles et de chauve-souris et qu'il convient de tenir compte d'un planning écologique pour le démarrage des travaux. La convention prenant fin le 31/12/2024, il est nécessaire de prolonger ladite convention d'un an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- accepte l'avenant à la convention entre la commune de le Grand-Serre et l'EPORA,
- autorise Mme le Maire à signer l'avenant.

2024-47 Décision modificative n°7

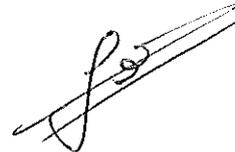
Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte la décision modificative n° 7 sur le budget principal.

Fin de séance à 21h00

Le 08 Octobre 2024

Le Maire,
Agnès GENTHON

Le secrétaire,
FÉRÈRE Dominique

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Dominique Férère", written in a cursive style.